



www.unac.asso.fr

A Tous PNC

AIR FRANCE

navigants@unac.asso.fr

Jeudi 1^{er} décembre 2011

Nous avons été
moins interrogés
sur ce que nous
avons obtenu que
sur l'absence
d'unanimité
syndicale



La restriction du
droit de grève en
examen au
parlement dès
janvier 2012



48 heures
de préavis et
déclaration
individuelle de sa
participation au
mouvement

Et si la grève
n'était pas un
objectif mais un
outil de
négociation ?

IL Y A UN MOIS...

NOUS PERSISTONS ET SIGNONS

Il y a un mois, tous les syndicats représentant le PNC et les syndicats ne représentant plus le PNC invitaient les PNC à participer à un arrêt de travail de cinq jours.

Pour sa part, l'UNAC mettait à profit la période de préavis pour négocier, sur l'ensemble de nos revendications, un accord rendu public et commenté.

Cette position isolée qui nous a valu une fois de plus de la part de certains syndicats une pluie d'insultes et de mensonges, nous l'assumons pleinement. Nous avons décidé de ne pas y répondre, nous l'assumons aussi. **Nous préférons TOUJOURS un accord négocié à votre avantage, plutôt qu'une grève aux revendications diffuses, non clairement exposées.** Pour nous la grève reste un outil, quoi qu'il en coûte de devoir inlassablement l'expliquer.

Car il ne faut quand même pas avoir fait polytechnique pour comprendre que les emplois et les conditions d'emploi sont fragilisés dans une compagnie qui va très mal, dans un pays qui va très mal, dans une Europe économique et monétaire en plein désarroi. Ce n'est pas une raison pour accepter tout et n'importe quoi mais, est-ce suffisant pour se lancer dans un conflit à l'issue évidemment improbable ?

C'est entendu : l'entreprise est dans une situation catastrophique, mais le PNC, comme toute autre catégorie de salarié prise individuellement, n'est ni la cause, ni la solution.

La grève a été techniquement bien suivie, oh certes pas autant que ses instigateurs l'ont prétendu (*80% tu parles Charles !*), mais quand même pas mal (*entre 30 et 40%*). Et son impact a été important malgré les affrètements et les limitations de remplissage initiés par la Direction.

En tout état de cause, cela nous laisse assez rêveurs : l'UNAC a rarement atteint un tel score durant la cinquantaine d'arrêts de travail que nous avons organisés bien solitairement (1995-1999) pour obtenir un véritable accord collectif à Air France et contre l'embauche de PNC à des conditions différentes (*B-Scale*)...

DES SYNDICATS DÉSUNIS

Curieusement, nous avons été moins interrogés sur l'objet du conflit ou l'accord auquel nous étions parvenus que sur l'absence d'unanimité des syndicats.

Cette unanimité tant souhaitée par les PNC (*car elle évite à chacun d'avoir à faire un choix*) est par essence antinomique avec l'existence de si nombreux syndicats.

Ces mêmes syndicats n'existent en nombre que par la volonté des PNC qui ont soigneusement réparti leurs voix sans donner une importance déterminante à l'un d'entre eux ! Et si l'UNAC est le premier des syndicats représentant les PNC (26 % des voix), nous sommes des "nains" au milieu d'autres syndicats aussi nains que nous...

Par ailleurs, et même si on peut le déplorer, c'est ainsi, certains syndicats ne croient exister que par la surenchère intersyndicale : au fond l'objectif c'est davantage le conflit que le contrat, et l'adversaire c'est bien plus l'autre syndicat que la Direction...

A titre d'exemple, c'est par la presse que l'UNAC a appris le déclenchement du préavis de grève, les autres syndicats ne nous ayant invités à aucune concertation préalable ! Cela fait plusieurs années que ça dure et il est évident que la Direction s'en délecte...

Il est certain que **d'autres syndicats de bonne foi auraient obtenu le même résultat** que celui auquel nous sommes parvenus, il est tout aussi probable que cet accord aurait été meilleur encore si plusieurs organisations syndicales avaient tiré ensemble dans le même sens la charrette de la négociation, bref si l'objectif commun avait été d'atteindre le meilleur accord possible, quitte à prolonger les négociations tard le soir ou le week-end...

RESTRICTION DU DROIT DE GRÈVE

L'une des suites paradoxales de ce conflit est l'accélération du calendrier parlementaire. Une proposition de loi vient d'être déposée par un Député UMP. Elle a bien entendu été acceptée et inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale. Elle devrait venir en discussion dès le mois de janvier et être appliquée avant l'élection présidentielle...

Comme la loi de 2007 applicable à la SNCF et à la RATP notamment, elle vise à mieux informer les passagers, mais en obligeant les personnels

à se déclarer en grève individuellement 48 heures à l'avance. Elle constitue une restriction significative du droit de grève.

Il faut voir dans cette proposition de loi une manœuvre nettement électoraliste et surtout ne pas en imputer la responsabilité au dernier conflit, un tel projet était dans les cartons du Gouvernement dès 2007 et avait déjà fait l'objet de plusieurs propositions de loi.

L'UNAC a bien sûr déclenché une étude juridique auprès d'un professeur de droit spécialisé sur le droit du travail et a demandé à rencontrer les cabinets ministériels concernés, la commission des lois et certains groupes parlementaires.

DES LENDEMAINS QUI CHANTENT...

Au-delà de l'initiative parlementaire, il faut quand même savoir que la Direction d'Air France était largement demanderesse d'une telle loi. La meilleure information des passagers est un bon prétexte pour mieux s'organiser afin de contrer les grèves, exercer des pressions et faire la chasse aux trentièmes de salaire. Notre nouveau PDG, monsieur Alexandre de Juniac arrive à la tête d'Air France avec un paquet cadeau !

Ce n'est qu'un avant-gout de ce qui nous attend dans les prochains mois et que nous avons peine, en tant que citoyens et salariés, à seulement imaginer...

Nous avons toujours pensé que le rôle fondamental d'un syndicat était de distinguer l'accessoire de l'essentiel et ce qui est urgent par rapport à ce qui l'est moins : les circonstances à venir mettront une fois de plus ces principes à l'épreuve. Puissent-elles aussi forcer les syndicats PNC à davantage s'unir pour la défense de notre emploi dans les mois qui viennent, parce que c'est bien de cela qu'il s'agit malheureusement : **nous craignons que le sujet ne soit davantage l'emploi que les conditions de cet emploi !**

ADHÉSION UNAC - 3, place de Londres - 95727 Roissy cdg cedex

Nom :

Prénom :

Matricule :

Adresse :

Tél :

Mail :

Les PNC sont de plus en plus nombreux à adhérer à l'UNAC. Et si vous aussi vous veniez nous rejoindre ! L'époque est au rassemblement des PNC, ne restez pas isolé.